Charte d'utilisation des plateformes de l'UVT

Tout utilisateur des plateformes de l'UVT a le droit d'être traité équitablement, sans discrimination.
Les utilisateurs de la plateforme de l'UVT sont appelés à promouvoir un climat de confiance, d'impartialité et d'équité, et à veiller au respect des principes d'honnêteté et d'intégrité régissant le monde universitaire.

Il est important de préciser que chaque utilisateurs de la plateforme est appelé à :
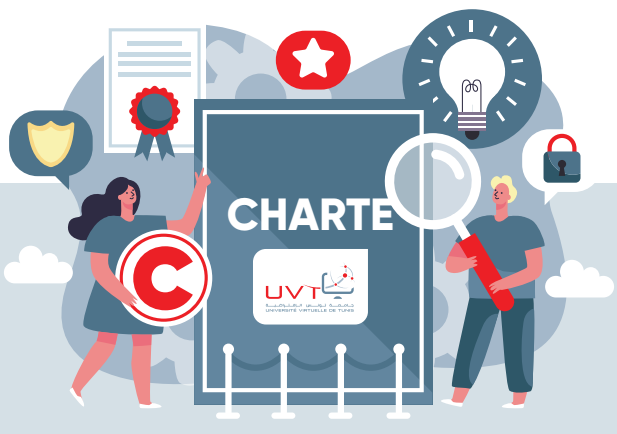
- Donner dès son inscription des informations aussi complètes, précises et actualisées que possible;
- S'assurer que l'utilisation de son compte sur les plateformes soit strictement personnelle et tout message pouvant nuire à des tiers ou à l'université engage sa responsabilité ;
- Respecter les principes de déontologie sur l'utilisation des ressources numériques disponibles sur les plateformes ;
- Respecter la propriété intellectuelle et éviter tout type de plagiat.
- Agir en membre responsable de la communauté institutionnelle en adoptant une attitude respectueuse envers tous les utilisateurs;
- Afficher des contenus légaux, non discriminatoires et non frauduleux ;
- Tout dépassement peut faire l'affaire d'une poursuite pédagogique, administrative et pénale.
- de respecter le droit d'autrui d'exprimer librement ses points de vue et opinions et de ne pas empiéter sur les droits des membres de l'Université ou des autres étudiants;
- de respecter le lieu de travail et les activités académiques des autres;
- de respecter les délais fixés pour la soumission des travaux;
- de ne pas avoir recours au plagiat, à la fraude ou à toute autre méthode inéquitable ;
- de se soumettre à un contrôle de son identité avant la distribution des questionnaires d'examen.